MUNICIPALITÉ DE
Notre-Dame-de-la-Merci

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCE DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026

Que suivant l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année et fixer le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

Que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a adopté à la séance ordinaire du conseil du 08 décembre 2025, la ***résolution numéro : 25-319 - Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026.***

La tenue de l'assemblée du mois **de juillet** est modifiée par le

- **Lundi le 6 juillet à 19h00**

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 11ième jour du mois de juin 2026.

Martine Bélanger
Directrice générale / greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE
Notre-Dame-de-la-Merci

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité ainsi que sur la plate-forme Modellium (infolettre), le 11 juin 2026, entre 9 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juin 2026.

Martine Bélanger, directrice générale et
Greffière-trésorière